

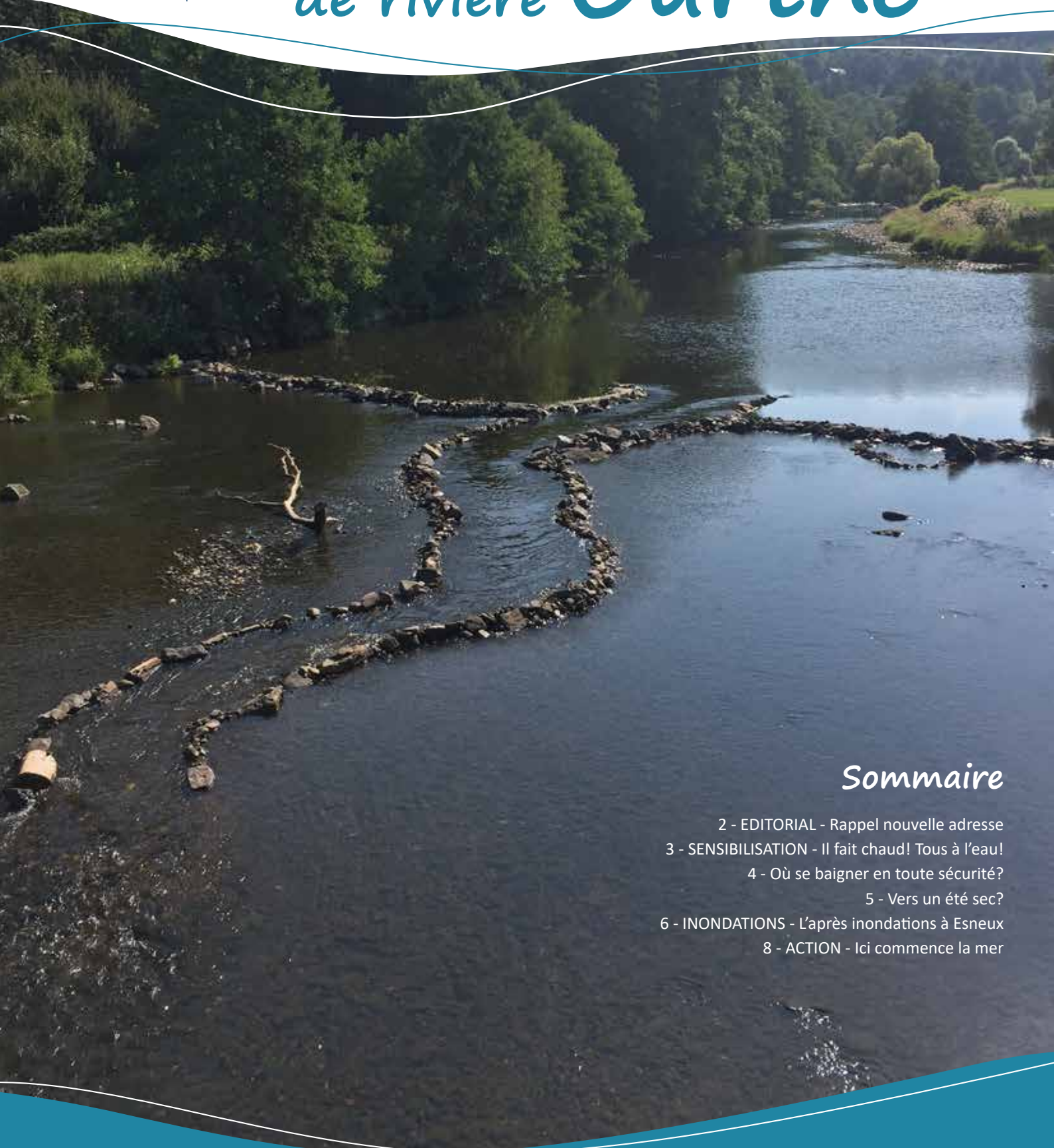


Bulletin de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Contrat de rivière *Ourthe*



Sommaire

- 2 - EDITORIAL - Rappel nouvelle adresse
- 3 - SENSIBILISATION - Il fait chaud! Tous à l'eau!
- 4 - Où se baigner en toute sécurité?
- 5 - Vers un été sec?
- 6 - INONDATIONS - L'après inondations à Esneux
- 8 - ACTION - Ici commence la mer



RAPPEL

Nous avons déménagé! Nos nouveaux locaux sont situés à l'étage de l'Office du tourisme de Hamoir

Place Del Cour, 1 - 4180 Hamoir
086/21.08.44
cr.ourthe@skynet.be



Editorial

Mais que fait la cellule de coordination pendant l'été?

Nos principales préoccupations sont les suivantes:

- encadrement des River Stewards,
- suivi de la gestion de la berce du Caucase et de la balsamine de l'Himalaya
- premiers inventaires pour la gestion des plants de renouées du Japon disséminés suite aux inondations,
- poursuite des projets «inondations»: repères de crue, communication, appui aux habitants...
- contact les partenaires pour l'actualisation de leurs actions,

- mise à jour du protocole d'accord pour 2023-2025 (il doit être approuvé par le Comité de rivière en septembre),
- préparation du budget pour les années 2023 à 2025,
- et, last but not least, réponse aux sollicitations de nos partenaires.

Et puis... on prend aussi un peu de vacances mais il y aura toujours au moins une personne au bureau ou sur le terrain, alors si le téléphone de ne répond pas... envoyez un mail!

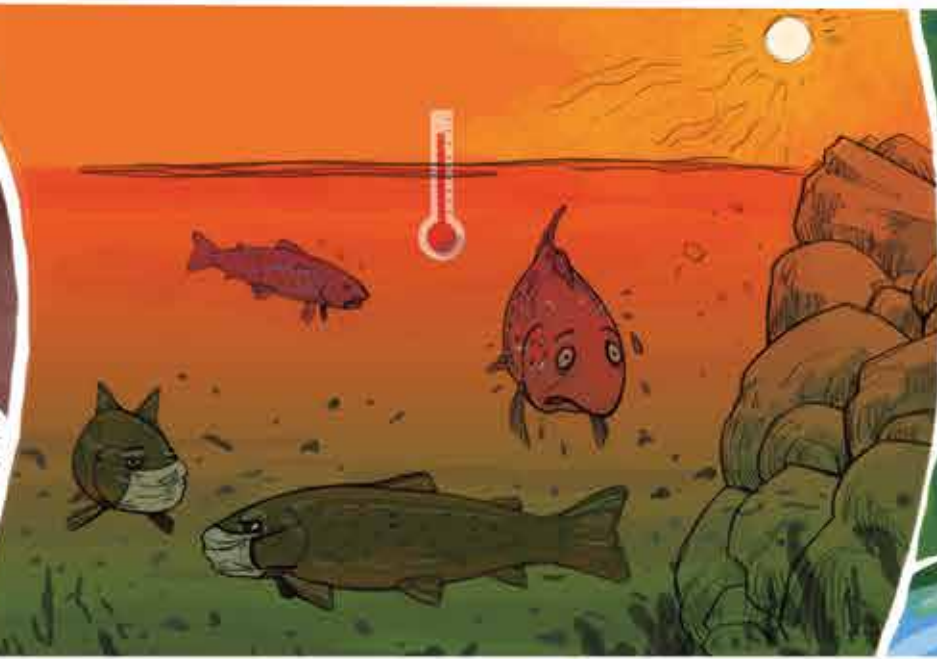
Un e-mail ? Un e-bulletin !

Envoyez un mail à cr.ourthe@skynet.be pour recevoir chaque trimestre le lien qu'il vous suffira de suivre pour découvrir les dernières nouvelles du bassin de l'Ourthe.

Merci de ne pas oublier d'y noter le nom et l'adresse à laquelle la version papier vous est envoyée afin que nous puissions les retirer de notre liste d'envoi.

Vous souhaitez vérifier si ce mode de lecture vous convient ?
Rendez-vous sur notre site internet et comparez avec le format papier !
www.cr-ourthe.be rubrique «Actualités» (en première page)

Laat lopen! Laissez couler!



Sensibilisation Il fait chaud! Tous à l'eau! Mais on fait attention



A la qualité de l'eau

Préférez les zones de baignade officielles où la qualité de l'eau est surveillée tout l'été.

Aux dangers

Nager à moins de 30 m d'un barrage est interdit. Leurs remous sont des pièges mortels. L'hydrocution guette tout baigneur trop pressé de rentrer dans l'eau froide. Si on a pieds en beaucoup d'endroits, il y a aussi des trous d'eau: surveillez vos enfants! Ne rentrez dans l'eau qu'avec des chaussures: personne n'est à l'abri d'un morceau de verre, d'une ferraille ou simplement d'une pierre coupante.

Lorsque les débits sont rapides, même moins de 30 cm d'eau suffisent à vous emporter: remettez votre baignade à un autre jour.

A la Biodiversité

Déplacer les cailloux met en danger les insectes et mollusques qui vivent dessous. L'édification de barrages bloque les poissons dans des zones qui se réchauffent. Eux aussi ont droit à la fraîcheur. La végétation stabilise la berge. Créer un tobogan met celle-ci en péril. Un grand nombre d'espèces vivent dans ou à proximité de la rivière: merci de respecter leur quiétude.

Aux autres usagers

Vous n'êtes généralement pas seuls au bord de l'eau. Avec un minimum de respect l'expérience sera agréable pour tous.

Les River Stewards seront là pour vous le rappeler!

Où se baigner en toute sécurité?

Alors que des températures estivales s'annoncent, mi-mai, le Service public de Wallonie dévoile la liste des 25 sites officiels de baignade en plein air qui seront ouverts au public cet été 2022.

La majorité des sites en rivière sont ouverts depuis le 15 mai. Sur certains plans d'eau où la surveillance par des maîtres-nageurs (sauveteurs brevetés) est requise pour des raisons de sécurité, la durée de la saison sera plus courte et commencera en général à la mi-juin ou à la fin juin. Il convient donc de bien se renseigner.

Pour rappel, ces sites officiels font l'objet de contrôles de qualité réguliers par le Service public de Wallonie et l'ISSEP, et ce, tout au long de la saison balnéaire (du 15 mai au 30 septembre).

La qualité de l'eau de baignade a déjà été contrôlée début mai et continuera à être analysée chaque semaine ou tous les 15 jours, selon les sites.

Sauf en cas de prolifération de cyanobactéries (algues bleues) lors de fortes chaleurs sur certains plans d'eau surveillés chaque semaine, les sites où le classement 2021 de la qualité de l'eau est excellent ou bon (basé sur les résultats des 4 dernières saisons), sont irréprochables pour la santé des baigneurs, même pour celle des très jeunes enfants !

Dans le bassin de l'Ourthe, 3 sites sont ouverts au public:

- **Le Lac de Chérapont** (Gouvy), un plan d'eau de qualité excellente (jusqu'au 2 septembre)
- **L'Ourthe à Maboge** (La Roche-en-Ardenne), une eau de rivière d'excellente qualité également.
- **L'Ourthe à Hotton**, une eau de rivière de bonne qualité et ouverte à la baignade depuis l'an dernier suite aux nombreux travaux d'égouttage réalisés.

Attention !

Ces sites peuvent toujours faire l'objet, à titre exceptionnel, d'une interdiction de baignade temporaire par les autorités communales, notamment en rivière après de fortes pluies orageuses, ou sur les plans d'eau en cas de prolifération de cyanobactéries.

Vous trouverez tous les détails sur la qualité bactériologique des sites officiels de baignade en Wallonie, avec des mises à jour chaque semaine sur :

<http://baignade.wallonie.be>

PRUDENCE RECOMMANDEE !

Le Service public de Wallonie recommande plus que jamais aux citoyens de se baigner uniquement dans les sites officiels. En dehors de ces zones de baignade, les baigneurs s'exposent sur le plan sanitaire (notamment à des gastro-entérites) car il n'y a pas de suivi permanent de la qualité microbiologique.

De plus, il y a également des sites dangereux pour la sécurité physique des baigneurs, comme les anciennes carrières, les barrages.

Enfin, pour éviter tout risque d'hydrocution (perte de connaissance suite à un choc thermique avec l'eau froide, et souvent suivie de noyade), rappelons qu'il est recommandé d'éviter l'alcool, de se mouiller la nuque avant de se baigner et de ne jamais plonger brusquement dans l'eau, surtout après une longue exposition au soleil.



Zone de baignade de Maboge

Sensibilisation Vers un été sec?

Que faire en cas de sécheresse?

Après une année 2021 particulièrement humide, la pluie a déserté nos régions depuis mars (à l'heure où nous écrivons ces lignes tout du moins). Alors doit-on s'inquiéter ?

La situation actuelle

Ce 19 mai, la situation est la suivante : les précipitations abondantes de cet hiver ont permis aux nappes phréatiques de se remplir au maximum. Mi-mai, il n'y avait donc pas de risque d'avoir des problèmes d'approvisionnement en eau de distribution à court terme. Cependant, la pluie ayant été très rare ces trois derniers mois, les sols sont très secs. L'IRM a d'ailleurs lancé une alerte « sécheresse » pour fin mai.

Il y a effectivement lieu de distinguer une sécheresse de surface (c'est-à-dire une sécheresse des sols, qui affecte particulièrement les agriculteurs, maraichers et autres travailleurs de la terre), d'une sécheresse des eaux souterraines (c'est-à-dire des nappes phréatiques, qui affecte alors l'eau de distribution).

Les pluies locales et intenses qui pourraient avoir lieu ont plus de mal à atteindre les nappes phréatiques qu'une pluie constante sur quelques jours. Si le temps devait rester sec, le niveau des nappes ne ferait alors que diminuer. Réjouissons-nous donc lorsque la météo annonce quelques jours pluvieux !

Quelques précautions

Pour anticiper un été sec et avoir le moins d'impact sur les réseaux d'eau, remplissez dès à présent votre citerne d'eau de pluie... et votre piscine si vous pensez ne pas pouvoir vous en passer cet été !

Si le début de l'été n'est pas plus pluvieux, il faudra devenir vigilant quant à sa consommation pour éviter une pénurie. Mais ces recommandations valent également toute l'année pour limiter sa facture d'eau :

- Réutilisez l'eau : utilisez l'eau qui coule avant d'avoir de l'eau chaude pour votre ménage ou vos bacs de fleurs.
- Arroser le soir, après 20h: l'eau utilisée sera alors directement bénéfique

aux plantes plutôt que de s'évaporer.

- Il est conseillé de pailler vos jardins, pour garder un meilleur taux d'humidité.
- Préférez l'arrosoir, un goutte-à-goutte ou des oyas plutôt qu'un tuyau d'arrosage pour mieux évaluer les quantités d'eau.
- De même, préférez le lavage des voitures au seau et un petit rinçage au tuyau. Oubliez le Kärcher.
- Ne rincez pas votre vaisselle à l'évier avant d'utiliser le lave-vaisselle, et ne faites tourner vos machines que lorsqu'elles sont pleines.
- Fermez les robinets lorsqu'il n'est pas nécessaire de laisser couler l'eau.

Pourquoi maintenir un certain volume d'eau dans votre citerne ?

Lorsque le niveau de l'eau est trop bas dans une citerne d'eau de pluie, la qualité de l'eau peut se dégrader. On observe des matières en suspension et une odeur désagréable peut se dégager. Nous conseillons donc, si le niveau dans votre citerne est bas, d'y injecter 1.000 litres d'eau de distribution. Cela ne vous coûtera qu'environ 5€, tout en vous laissant une certaine autonomie de consommation.

Comment remplir sa citerne d'eau de pluie ?

Pour rappel, pour des raisons sanitaires évidentes, vos circuits d'eau de distribution et d'eau de pluie doivent

être totalement distincts, aucune connexion physique n'est autorisée ; c'est une imposition du Code de l'eau. Un flexible avec deux vannes d'arrêt contrevient donc à la législation.

Deux options s'offrent à vous :
- si votre citerne dispose d'un kit de remplissage (manuel ou automatique) : robinet branché sur l'eau de distribution, alimentant, à l'aide d'un entonnoir, une conduite arrivant dans la citerne d'eau de pluie.

- si non, remplissez votre citerne à l'aide d'un tuyau d'arrosage en soulevant la taque de la citerne. Il faut bien veiller à ce que le bout du tuyau d'arrosage n'entre pas en contact avec l'eau présente dans la citerne.

Dans tous les cas, afin de ne pas générer une baisse trop forte de pression dans votre

installation, veillez à ne pas ouvrir le robinet à fond. Pour estimer le temps de remplissage pour 1.000 litres, il suffit de mesurer le temps nécessaire pour remplir un seau de 10 litres et de multiplier par 100.

Quand remplir sa citerne d'eau de pluie ?

Nous vous conseillons de remplir votre citerne quand

la demande en eau est la plus faible pour ne pas faire chuter la pression dans le réseau durant les heures de pointe. Les heures creuses commencent à partir de 22h30 et se terminent à 5h du matin (mais ne laissez quand même pas le robinet ouvert toute la nuit sans surveillance).

Extraits du communiqué de presse des opérateurs de l'eau.
www.aquawal.be



L'après inondations à Esneux

Quelle implication du CRO?

Située en aval du bassin versant de l'Ourthe, la commune d'Esneux a été parmi les plus touchées du bassin lors des inondations de juillet 2021.

Depuis, de nombreuses réunions ont eu lieu, que ce soit au niveau régional pour la gestion de l'Ourthe, provincial ou communal pour les plus petits cours d'eau. A la demande de la commune, le Contrat de rivière a très tôt été partie prenante de certaines de ces discussions et contribue à plusieurs actions.

Le bassin versant du Gobry, vers une réflexion globale... pour des actions locales

L'Ourthe n'est pas la seule rivière à poser problème. Très vite après les événements, le Service technique de la Province de Liège et la commune ont parcouru le territoire afin d'élaborer une stratégie d'actions, entre autres, pour préserver le village de Méry des

débordements du Gobry. Une étude pour la construction d'une zone d'immersion temporaire en amont de Méry a été demandée par le Collège communal et des aménagements de voirie vont être réalisés dans le village.

Mais il fallait également se pencher sur le bassin versant du Gobry dans sa globalité géographique et réunir l'ensemble des structures ayant un lien avec la gestion des eaux.

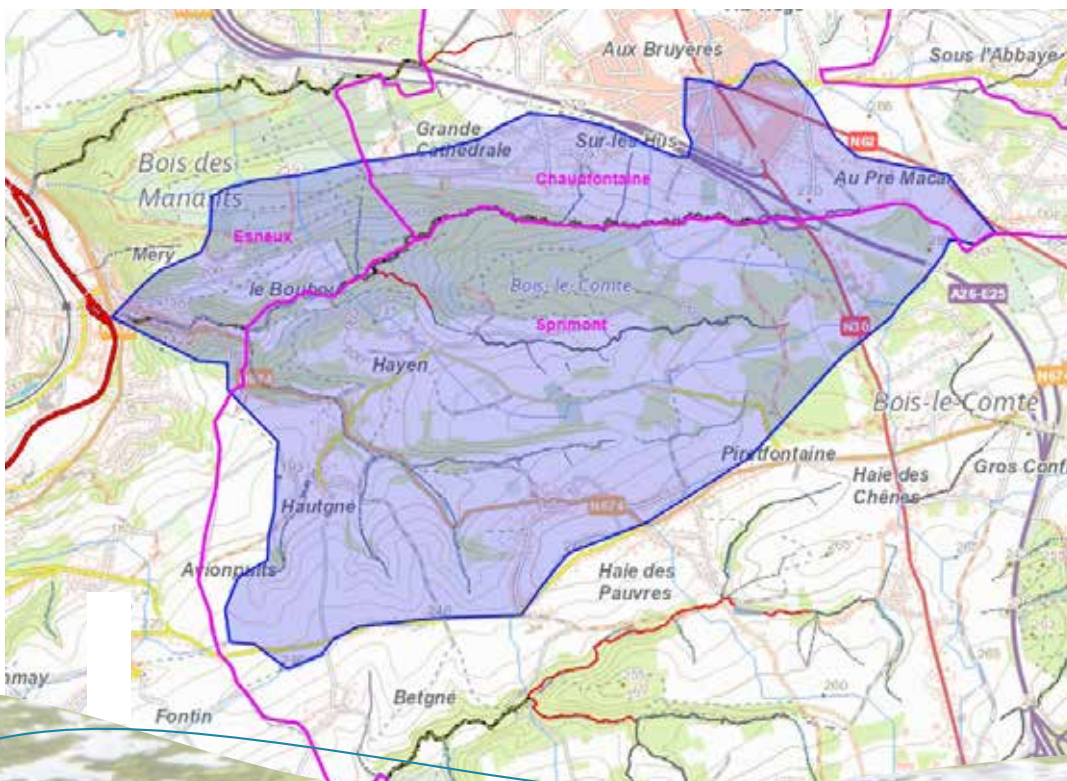
Le CRO a donc présenté une analyse cartographique dans le but d'élaborer une stratégie d'actions globale et multi-acteurs.

Cette analyse a mis l'accent sur les particularités suivantes :

- Le bassin est réparti sur 3 communes (65% sur Sprimont, 25% sur Chaudfontaine, 10 % sur Esneux).
- La population est répartie en périphérie avec une densité importante sur les hauteurs (Beaufays et Dolembreux) mais aussi,

et surtout, au niveau du village de Méry, récepteur des eaux d'un bassin versant de plus de 9 km².

- De ces 9km², près de 200 ha sont urbanisés ou urbanisables, 700 ha sont recouverts de forêts, zones naturelles et/ou agricoles.
- Les facteurs naturels influençant les écoulements sont le relief très prononcé et incisé (entre le point le plus haut situé à une altitude d'environ 300m et le point le plus bas à 70m, il n'y a que 5 km à vol d'oiseau), des axes de ruissellement concentrés très développés, particulièrement dans la moitié sud du bassin (très probablement en lien avec le caractère karstique du terrain).
- Les facteurs anthropiques: le parcellaire agricole de 2020 montre une grande majorité de superficies occupées par des prairies et des fourrages, plutôt favorables à l'infiltration. Par contre, le réseau d'assainissement des eaux usées et le réseau routier, surtout importants à l'amont, (E25 et grands axes reliant Sprimont à Beaufays) pourraient favoriser les ruissellements et l'accélération des flux vers l'aval. C'est aussi cette portion du territoire qui est le plus sujet à l'imperméabilisation avec, entre autres, une grande zone d'activité économique.



Cette analyse nous a permis de lister une série de tâches, ou tout au moins, de vérifications à effectuer sur les différents territoires communaux tels que, par exemple, l'étude des écoulements d'eaux de pluie issues de la E25 ou du zoning d'activités de Sprimont, l'évaluation des travaux à effectuer pour éventuellement intervenir sur des sites karstiques.

On le voit, il n'y a pas de solution unique pour lutter contre le risque d'inondations, de nombreux facteurs sur lesquels il est possible d'agir sont à prendre en considération.

Inévitablement, cette première réunion va donc en entrainer d'autres pour que chaque partie puisse prendre part à la résolution d'un problème complexe où la solidarité amont-aval ne peut être un vain mot. Cette dynamique pourra être assurée, justement, par le Contrat de rivière.

L'aide à l'organisation de tournées de surveillance de sites points noirs

Au fil du temps, les avaloirs ou bassins d'orage sont comblés ou bouchés par des sédiments naturels, pierres et végétations, des déchets, voire des matériaux divers emportés des jardins. Les ruisseaux ou les axes préférentiels d'écoulement passent souvent sous des voiries, sont canalisés et sont donc eux aussi susceptibles d'être bouchés par le même type de matériaux.

Il faut donc veiller à ce que l'écoulement des eaux soit optimal à tout moment, à déboucher les sites sensibles. On n'est en effet jamais à l'abri d'un orage localisé.

De 3 en 3 ans, le Contrat de rivière met son inventaire des points noirs à jour et le communique à ses partenaires. Dès le début des événements de juillet, notre équipe était sur le terrain afin de les

documenter. Ces activités, couplées aux connaissances de terrain des équipes communales en fonction (ou même honoraires!), nous ont permis de construire un programme de sites à surveiller sur tout le territoire communal par une équipe d'ouvriers afin de lutter contre le risque d'inondations à des endroits précis.

La visite de terrain, nécessaire à l'affinage d'une première liste de sites proposés, a également permis de dégager des pistes de solutions à mettre en œuvre localement.

Ainsi, c'est ensemble que nous sommes arrivés à déterminer une liste de sites à faire visiter régulièrement par un ouvrier en spécifiant une fréquence de visites.

La pose de repères de crue, pour que la mémoire du risque perdure

C'est aussi à Esneux que seront posés les premiers repères de crue du bassin de l'Ourthe. Nous vous en parlons dans notre bulletin de liaison de septembre dernier.

En conclusion, une des missions du Contrat de rivière est d'être la plaque tournante de l'information entre ses partenaires. Le dialogue entre les acteurs permet une meilleure vue d'ensemble et la recherche de solutions globales et concertées... Et si nous vous avons exposé ces réalisations sur le territoire d'Esneux, nous sommes également partie prenante de la réflexion dans d'autres communes partenaires.



Ici commence la mer

Les cours d'eau et stations d'épuration ne sont pas des poubelles!



Quelques chiffres édifiants

- 80 % des déchets marins proviennent des terres, et contribuent à alimenter le «continent de plastique».
- Chaque seconde, près de 137 000 mégots sont jetés par terre dans le monde (selon Eco Volontaire International).
- En Belgique, ce sont plus de 10 millions de nouveaux petits détritiques qui jonchent le sol chaque jour.
- Un seul de ces petits détritiques met 10 à 15 ans à se décomposer et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

Depuis 2020, les Contrats de rivière de Wallonie et la SPGE ont placé 2700 plaques émaillées partout en Wallonie avec ce message :

**Ici commence la mer.
Ne jetez rien !**

Les plaques ont été placées à proximité des avaloirs d'eau de pluie avec le soutien des 250 communes partenaires des Contrats de rivière.

Mais la pandémie est passée par là. Durant 2 ans, les activités d'animation, part importante des missions des Contrats de rivière, ont été mises au ralenti. Dans le même temps, de nouveaux déchets (masques, gants, etc.) se sont retrouvés dans les rues, puis dans les stations d'épuration ou les cours d'eau.

Aujourd'hui, c'est à l'ensemble des citoyens qu'il faut rappeler ce message :

Arrêtons de jeter nos déchets en rue, nos mégots dans les avaloirs d'eau de pluie, nos lingettes dans les toilettes, les huiles alimentaires, de fritures et autres résidus dans nos éviers.

Et Céline Tellier, Ministre de l'Environnement et de la Nature, de souligner :

« Les épisodes de sécheresse que nous connaissons nous rappellent à quel point l'eau est une ressource précieuse à protéger. Le traitement des eaux usées est un des enjeux majeurs pour la préservation de la qualité de l'eau. Et chacun a un rôle

à jouer. La Wallonie investit des sommes considérables dans la mise en place et la maintenance des réseaux d'égouttage, des stations d'épuration performantes. La participation des citoyens est également indispensable dans ce processus. Chacun d'entre-nous doit veiller à utiliser des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, à réduire sa consommation et à ne pas polluer davantage l'eau avec nos différentes formes de déchets. Il en va de la préservation de toutes les formes de vies présentes sur notre territoire. Ensemble, agissons pour la sauvegarde de notre or bleu ! ».



Avec le soutien de la



Wallonie



PUBLICATION DE LA CELLULE DE COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle : Cécile Pironet

Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Wallonie, de la Province de Liège et de son Service Développement durable, de la Province de Namur, des 28 communes partenaires: Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Havelange, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Libramont-Chevigny, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Neupré, Ouffet, Rendoux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre.

CONTRAT DE RIVIERE OURTHE ASBL - Place Del Cour, 1- 4180 HAMOIR - www.cr-ourthe.be
086/21.08.44 - cr.ourthe@skynet.be - BCE : 0463 308 424 - IBAN : BE52 0013 1722 2109

